



INSTRUCTION

Sur l'usage & les propriétés de la Poudre purgative de M. AILHAUD, Docteur en Médecine.

LA Poudre que nous proposons a produit de si grands effets contre toute sorte de maladies, que nous ne devons pas craindre d'assurer le public, qu'il n'est point de remède plus sûr & plus efficace pour en operer la guérison. C'est la juste confiance que nous ont donné les expériences que nous avons faites.

Sa qualité essentielle est de purifier les humeurs, de les séparer, & de leur donner toute la fluidité dont elles ont besoin pour entretenir ce juste équilibre qui peut seul procurer une santé parfaite, & empêcher qu'étant arrêtées & non philtrées, elles ne troublent le sang, & ne l'empêchent d'agir librement dans ses fonctions naturelles.

Cette Poudre est si douce & si bienfaisante, qu'il n'y a point de maladies où l'on ne puisse l'employer avec succès en observant les règles que l'on va prescrire.

On doit avoir attention de ne la jamais donner pendant les frissons de la fièvre; le froid dont le malade est saisi, l'attenué, & l'empêche d'agir. On doit donc attendre qu'il soit entré dans le chaud, parce qu'elle peut alors produire son effet. On peut la prendre dans toute circonstance sans crainte pour toute sorte de maladie.

Cette Poudre doit être prise le matin à jeun, délayée dans un peu d'eau naturelle ou tiède, si la maladie ou le goût du malade le demandent; immédiatement après, il faut avaler un bouillon fait & dégraissé; trois heures après, il en faut prendre un autre de la même qualité. Dans le cas où l'on manqueroit de bouillon, on suppléera au premier, un verre d'eau; & au second, une demi écuelle d'eau chaude, dans laquelle on délayera le jaune d'un œuf frais. Il faut observer de boire un verre d'eau à chaque selle, cette boisson étant nécessaire pour délayer les sels, amolir & détremper les glaires qui forment les embarras & les obstructions qui sont ordinairement la première cause des maladies. Cela produira encore cet effet que les matieres sortiront avec plus de facilité & sans douleur.

On peut cependant donner cette Poudre 4. à 5. heures après le repas; & dans un cas pressant, la donner plutôt, après avoir fait vomir le malade.

Cette Poudre peut être prise délayée dans du vin, du bouillon, du thé: On peut en former encore des pilules, en la paâtrissant avec du syrop pour ceux qui auront du rebut à l'avalier en liquide.

Il n'est pas nécessaire de se priver du sommeil si l'on se sent assoupi après l'avoir prise. On peut, sans aucun risque, dormir deux ou trois heures, qui sont à peu près le tems dans lequel elle commence d'opérer; mais dès qu'elle agit, il faut éviter de dormir, afin que ses effets soient plus prompts & plus résolutifs.

Les femmes enceintes pourront en user, & éviter une saignée que l'on croit quelquefois nécessaire pour leur procurer un accouchement plus heureux. La Poudre les dégagera des humeurs qui pourroient rendre leur accouchement difficile, & produira par-là un soulagement plus sûr que celui de la saignée.

Il est certain que l'on ne prend le lait que pour rétablir le baume du sang; cependant cette nourriture qui a cessé d'être naturelle à l'homme par les autres alimens qu'il a pris depuis son enfance, engendre souvent des obstructions & des mauvais levains qui produisent quelquefois des maladies plus dangereuses, que celle à laquelle on veut remédier. Pour prévenir ces inconvéniens, on croit qu'il est à propos d'user de la Poudre, & de se purger tous les cinq à six jours, afin d'entraîner tout le limon que peut laisser cette nourriture étrangere qui, venant à fermenter, pourroit occasionner une corruption, source de diverses maladies qui suivent souvent le long usage du lait.

Il seroit difficile de donner une règle fixe & déterminée pour le nombre de prises qui doit être appliqué à chaque maladie en particulier. Quoique les maladies soient de la même espèce, elles se trouvent plus ou moins invétérées, les dispositions des corps sont souvent différentes, de même que la qualité des tempéramens, d'où vient que le remède opere d'une manière plus lente ou plus prompte. Le conseil que l'on doit donner dans ces différens cas, est de continuer l'usage de la Poudre jusqu'à parfaite guérison. On pourra cependant laisser des intervalles d'un ou deux jours entre chaque 3. 4. 6. 8. & 10. prises, plus ou moins, selon l'état où se trouvera le malade.

Cette Poudre est spécifique contre les crachemens de sang, les hémorragies, les coliques, les fluxions, les flux, & un nombre infini de maux de pareille espèce, pour la guérison desquels on doit en prendre au moins 2. 3. & 4. prises. Il en faut souvent davantage quand la maladie dure depuis long-tems, & que l'on s'aperçoit d'un plus grand dérangement d'humeurs.

Elle est encore excellente contre les fièvres continuës, ardentes, malignes, lentes, l'esquinancie, la peripneumonie, la vraie & la fausse pleurésie, & autres maladies inflammatoires dont on peut être guéri avec 4. 7. ou 20. prises.

Elle dissipe les douleurs de tête, les vertiges, les dardres, les engourdissemens des membres, la paralysie, les tremblemens, & convulsions, en en prenant jusqu'à 30. prises.

L'épilepsie apellée dans le vulgaire le haut-mal ou mal caduc, le scorbut, & tous les maux vénériens, étant par eux-mêmes plus invétérés & plus difficiles à guérir, exigent 40. 50. 60. & jusqu'à 80. prises.

Dans le cas où une femme enceinte se trouveroit attaquée de maux vénériens, & même de la vérole, elle peut nonobstant sa grossesse user de la Poudre pendant 40. jours de suite, & davantage s'il est nécessaire, pour se guérir radicalement & l'enfant qu'elle porte.

On croit devoir avertir les personnes du sexe, qu'elles peuvent continuer l'usage de la Poudre pendant le tems de leurs purgations, & s'en servir dans les fleurs blanches, qu'elle dissipe & guérit ra-

dicalement par un long usage qui doit être au moins de 40. jours.

Les vapeurs de toute espèce sont aisément dissipées avec 2. 3. 4. prises tous les 15. jours pendant 8. à 9. mois.

L'incube ou opression nocturne, le rhume, l'enchiffrement, le catharrs sufoquant, la toux, la palpitation de cœur, la phthisie, l'asthme, le colera-morbus, la constipation, la diarrhée, le flux cœliaque, la dysenterie, le tenesme, toute sorte de coliques, toutes les maladies des reins & de la vessie, l'ictère ou la jaunisse, les pâles couleurs, la supression & le flux excessif des menstruës se dissipent avec 4. 6. 12. ou 18. prises, de même que la goutte, la sciatique, la teigne, les maladies des yeux, l'érysipèle, la galle, les hémorroïdes, & le rachitis ou noieure des enfans.

Le skirre, les écrouelles, & le cancer, qui sont des maladies obstinées & produites par une grande corruption, ont besoin de 20. jusqu'à 60. prises, ainsi que l'hydropisie de poitrine, pour laquelle il en faut quelque fois jusqu'à 150. prises & au-delà; étant cependant à observer que les autres espèces d'hydropisie, qui n'ont pas un principe aussi dangereux, se guérissent souvent par 4. 5. ou 20. prises.

Enfin, c'est un excellent remède contre l'apoplexie. Il faut en faire prendre au malade au moment de l'attaque, deux prises à la fois, & continuer de lui en donner une prise toutes les deux heures pendant 4. ou 6. heures. Si l'on s'aperçoit qu'elle ne produise pas une évacuation aussi copieuse que celle à laquelle on auroit lieu de s'attendre, il est à propos de l'exciter, & de lui donner une nouvelle force par 4. 6. ou 10. grains de tartre émétique qui, mêlés avec la Poudre, augmentent son action, & lui font vaincre tous les embarras & les obstructions qui empêchoient l'évacuation.

Cette poudre qui ne vieillit jamais, pourvû qu'elle soit tenuë dans un lieu sec, n'exige aucun régime particulier. On peut se servir de tous les alimens d'un bon suc & d'une facile digestion, comme soupe, boüilli & rôti à diné, de même qu'à soupé. On s'abstiendra seulement des herbes & fruits crus. On pourra cependant manger des fruits en compote, & user de toutes les herbes en potage. Quant à la boisson, on pourra se servir du vin modérément sans avoir recours à des ptisanes, en employant de l'eau de fontaine pure ou panée.

Le public ne doit pas être surpris que nous lui présentions cette Poudre comme un remède spécifique à tous les maux connus. Personne n'ignore que le principe de toutes les maladies ne vienne des humeurs; de sorte que si les qualités qui lui sont propres en produisent l'évacuation, elle doit nécessairement détruire la première cause des maladies, & rétablir l'équilibre.

On doit avertir le public, que quoique l'on ait fixé le nombre de prises qui convient à chaque maladie, il est difficile de pouvoir le déterminer d'une manière si précise, que le plus ou le moins ne dépende des circonstances; ce qui doit pourtant lui donner une entière confiance, c'est qu'on l'assure avec toute la probité & la droiture qu'on doit avoir, qu'une, deux, ou trois prises qui excéderaient la nécessité, ne scauroient jamais produire aucun mauvais effet.

Il est venu à notre connoissance que plusieurs personnes débitoient sous notre nom, une poudre purgative qui a les apparences extérieures de la nôtre, mais qui ne peut produire les mêmes effets, parce que ce n'est pas la même composition.

Quoiqu'en dise un Avis au public contenant copie de trois Certificats, dont le premier est du 30. Janvier de l'année 1745. & souscrit par quatre Médecins, l'autre du 6. Fevrier suivant souscrit par trois Chirurgiens, & le troisième du 8. du même mois souscrit par un autre Chirurgien: Nous avons déjà annoncé, & nous avertissons de nouveau, que notre Fils aîné, Docteur en Médecine, est *le seul de notre Famille* à qui nous ayons fait part de notre secret. Plus de quatre ans de pratique à préparer ce remède sous nos yeux, l'ont mis lui seul en état de le composer avec la même perfection, où nous n'avons atteint que par un travail de cinquante années.

Le soin de notre réputation, & l'intérêt du public, nous obligent à l'exhorter de se méfier de ces remèdes supposés, que les succès du notre ont fait imaginer, & à le prier de ne pas nous imputer les événemens fâcheux dont ces prétendus remèdes pourroient être suivis.

Pour distinguer notre véritable Poudre, de celles qu'on s'efforce de contrefaire, on doit observer, que non seulement tous les paquets de dix prises seront signés de la main de notredit Fils aîné, & cachetés de notre cachet ordinaire, comme il est dit dans notre Instruction du 20. Novembre 1744. mais encore que cette même Instruction signée de notre main, de celle de notre Fils, & cachetée de notredit cachet, sera dans chaque paquet de dix prises, où l'on aura la manière de s'en servir.

Par-là le public trouve le moyen de n'être point trompé par les imitateurs, dont la foule en annonçant le débit de notre remède, en prouve démonstrativement l'efficacité, & fait sentir en même tems la fausseté de ce qu'ils avancent, & leur avidité; comme nous le déclarons dans la Préface du Traité imprimé en 1746. & en cette année 1748. dans lequel on trouve nombre de Lettres & Certificats de guérison, qui sont la preuve incontestable de la vérité de notre système.

Ce Traité se donne gratis partout où l'on distribue ladite Poudre dont le prix est de douze livres dix sols le paquet de dix prises, à raison d'une livre cinq sols la prise.

Ceux qui auront besoin de quelques éclaircissimens touchant l'usage de notre Poudre, peuvent s'adresser à nous avec toute confiance, en affranchissant toutefois le port des Lettres, qu'ils adresseront à *Ailhaud, Conseiller-Secretaire du Roi & Docteur en Médecine*; ou bien, à *Ailhaud, Fils aîné, Ecuyer & Docteur en Médecine. A Aix en Provence.*

La véritable Poudre est celle que l'on vend par paquets de dix prises, tels qu'ils sont énoncés ci-dessus. A Aix, le 25. Août 1748.